



FRELON ASIATIQUE



Que faire en cas d'observation d'un nid de frelon asiatique ?

Évaluer la dangerosité. Si le nid n'est menaçant pour personne et très difficile à atteindre, il sera plus raisonnable de ne pas envisager de le faire détruire. A partir de décembre le nid se vide de ses occupants, il ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présentera aucun intérêt.

S'il est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demander à le faire détruire et surtout ne pas tenter d'intervenir soi-même. 2 grands cas de figure :

- S'il est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel
- S'il est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler un désinsectiseur professionnel, il trouvera des adresses sur les pages jaunes « désinsectisation ».

ATTENTION ! Les entreprises de désinsectisation doivent justifier d'un certificat biocide. Il est important qu'elles suivent les recommandations de bonnes pratiques en matière de sécurité et d'environnement.

Coûts et prise en charge de la destruction des nids de frelon ?

Les coûts de destruction sont extrêmement variables selon l'accessibilité au nid. Le coût du désinsectiseur est à la charge du propriétaire du terrain.

Toutefois selon les communes et collectivités, il se peut que soit mise en place une prise en charge partielle ou totale de ces coûts.

Pourquoi, en hiver, n'est-il plus utile de détruire les nids de frelons asiatiques ?

A l'approche de l'hiver, tous les frelons abandonnent définitivement leur nid, seules les femelles fondatrices survivent, elles hivernent dans la terre. Ce sont elles qui construiront l'année suivante un nouveau nid, plus ou moins loin du nid d'origine. L'ancien nid ne sera jamais recolonisé.

Pourquoi à certaines époques les frelons ne viennent plus dans mes pièges ?

Le régime alimentaire du frelon asiatique est très diversifié et variable dans le temps, selon ses besoins et aussi selon les besoins des larves qu'il nourrit. Il sera attiré par une nourriture soit riche en sucres, soit riche en protéines.

Le nid est chez moi mais il est menaçant pour l'école du village, qui supporte le coût de sa destruction ?

Bien souvent des échanges avec la mairie permettent de trouver une solution rapidement, s'il existe un réel danger pour la population, la mairie prendra en charge le coût de l'intervention du désinsectiseur. Si ce n'est pas le cas et si vous souhaitez le faire détruire, c'est à vous d'en supporter le coût.

Est-il obligatoire de faire détruire un nid ?

Ce n'est pas une obligation sauf s'il menace la sécurité publique.

Le nid est accessible puis-je le détruire moi-même ?

Nous ne mettrons jamais assez en garde les personnes par rapport à la dangerosité de ces nids même des petits nids. Les frelons sont calmes en absence de toute menace, si on pulvérise un produit ou on essaie de décrocher le nid, on provoque un affolement et une agressivité chez ces insectes. Une simple protection d'apiculteur ne suffit pas. La destruction d'un nid en particulier par le feu, par des tirs au fusil est absolument à proscrire.

Voir site FRGDS : <https://www.frgds-occitanie.fr/Que-faire-en-cas-d-observation-d>